

**Elaboration de la stratégie locale de gestion
du risque inondations du « TRI centre »
bassin hydrographique de la Guadeloupe-
Approbation du plan de financement
et demande de subvention**

L'an deux mille dix-sept, le mercredi 13 décembre, à 10 heures 00, le Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, s'est rassemblé au siège de CAP Excellence (*salle du Conseil*), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de *Monsieur Eric JALTON*, Président, en vue de délibérer suivant l'ordre du jour de la convocation datée du 7 décembre 2017.

Présents : 28		
Le Président		
M. Eric	JALTON	
Vice-Présidents		
M. Jacques	BANGOU	1 ^{er} Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	2 ^{ème} Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 ^{ème} Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE	5 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Eliane	GUIOUGOU-FIRPIONN	6 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	8 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Maguy	CELIGNY	9 ^{ème} Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 ^{ème} Vice-Président
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 ^{ème} Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOH-DELOUMEAUX	14 ^{ème} Vice-Présidente
Conseillers Communautaires - Membres du Bureau		
Mme Corinne	PETRO	
Mme Marie-Camille	MOUNIEN	
Mme Lyliane	PIQUION	
Mme Alberta	ALBERI	
Mme Francesca	FAITHFUL	
Autres Conseillers Communautaires		
Mme Lise Claude	AZEDE	
M. Georges	BERGINA	
M. Audry	CORNANO	
Mme Lydia	FANHAN-LAURIETTE	
M. José	GUIOLET	
Mme Célia	HATCHI-MIMIETTE	
M. Jocelyn	LEREMON	
M. Maurice	LORQUIN	
M. Alix	NABAJOH	
M. Jean-Charles	SAGET	
Mme Nadiyah	SURVILLE-PERAFIDE	
M. Denis	BERNADOTTE	

COURRIER ARRIVÉ LE
 28 DEC. 2017
 S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

Excusées représentées : 2
<p>Vice-Présidente : Mme Claudine CHALUS (12^{ème} Vice-Présidente) Procuration à M. Georges DAUBIN</p>
<p>Conseillère Communautaire - Membre du Bureau : Mme Josiane GATIBELZA Procuration à M. Jacques BANGOU</p>

Excusés non représentés : 9
<p>Vice-Présidents : Mme Hélène MOLLA-POLIFONTE (4^{ème} Vice-Présidente) M. Georges BREDENT (8^{ème} Vice-Président) M. Dominique BIRAS (11^{ème} Vice-Président) M. Pierre THICOT (15^{ème} Vice-Président)</p>
<p>Autres Conseillers Communautaires : Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAS M. Chazy CIRANY M. Jean-Luc CELIGNY Mme Solange LEBLANC M. William SURDIN</p>

Absents : 11
<p>Conseillers Communautaires - Membres du Bureau : M. Fabert MICHELY M. Max CELIGNY M. Justin DESSOUT M. Michel RINÇON</p>
<p>Autres Conseillers Communautaires : Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO M. Harry DURIMEL Mme Juliana FENGAROL M. Daniel MARSIN M. Patrick SELLIN Mme Kitty WALPO Mme Nadège THEOPHILE</p>

Les conseillers présents représentant la majorité des membres en exercice qui sont de 50, il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil Communautaire.

Madame Murielle JABES, ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;

- VU le Code général des collectivités territoriales (CGCT) et notamment son article L2224-10;
- VU l'arrêté préfectoral n°2008/2042/AD/II/2 du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence et approuvant les statuts de ladite communauté d'agglomération;
- VU l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1^{er} janvier 2013;
- VU l'arrêté préfectoral n°971-2017-03-08-001/SG/DiCTAJ/BRA daté du 8 mars 2017 portant modification et actualisation des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération n°2014.04.01/01 du Conseil Communautaire du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence;
- VU la délibération N°2016.11.10/338 du Conseil Communautaire du 3 novembre 2016 portant représentation de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence au Comité de Pilotage du Programme d'Action et de Prévention des Inondations (PAPI) des bassins-versants des Grands-Fonds ;
- VU la délibération n°2017.04.03/433 du Conseil Communautaire du 19 avril 2017 portant vote du budget principal 2017;
- VU la délibération n°2017.11.06/469 du Conseil Communautaire du 17 novembre 2017 portant vote de la décision modificative du budget principal 2017;
- VU la délibération n°2017.09.05/459 du Conseil Communautaire du 27 septembre 2017 portant modification de la délégation de certaines attributions du Conseil Communautaire au Président;

Considérant le rapport du Président;

Considérant l'avis favorable de la commission mixte Eau et Assainissement réunie le 12 décembre 2017;

Après en avoir délibéré;

DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ :

ARTICLE 1 – D'approuver le plan de financement prévisionnel de l'opération « *Elaboration de la Stratégie locale de gestion du risque inondations du « TRI centre » bassin hydrographique de la Guadeloupe* », à savoir :

Partenaires	Pourcentage	Montant
Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM)	44,86%	25 000,00 €
CAP Excellence	55,14%	30 725,00 €
Coût total de l'opération HT	100,00%	55 725,00 €

ARTICLE 2– D'autoriser le Président à solliciter le cofinancement du Fonds de Prévention des Risques Naturels Majeurs (FPRNM).

ARTICLE 3– Que les dépenses et recettes relatives à l'opération « *Elaboration de la Stratégie locale de gestion du risque inondations du « TRI centre » bassin hydrographique de la Guadeloupe* » seront imputées au budget Principal - Section investissement - N° d'ordre : 47 – N° d'opération : 62.

ARTICLE 4- D'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à la présente délibération.

ARTICLE 5- De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

ARTICLE 6- Le Président, le Directeur Général Madame la Comptable Public du Centre des Finances publiques de l'Agglomération CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-à-Pitre, à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre ainsi qu'à Madame le Comptable Public du Centre des Finances Publiques de l'Agglomération CAP Excellence.

La présente délibération peut faire l'objet, dans le délai de deux (2) mois à compter de sa réception par le Représentant de l'Etat, de sa publication ou de sa notification, soit d'un recours gracieux auprès du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence, soit d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de la Guadeloupe.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

Pour extrait certifié conforme

Pointe-à-Pitre, le 22 décembre 2017

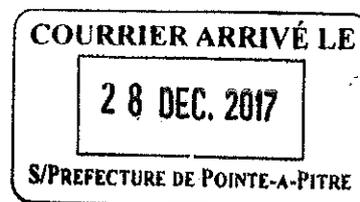
P° le Président absent et par délégation



Le 3^{ème} Vice-Président

Rosan RAUZDUEL

- Délibération transmise à la Sous-Préfecture de Pointe-à-Pitre, le 27 DEC. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville des Abymes, le 28 DEC. 2017
- Délibération transmise à Madame le Maire de la ville de Baie-Mahault, le 28 DEC. 2017
- Délibération transmise à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-à-Pitre, le 28 DEC. 2017
- Délibération transmise à Madame le Comptable Public de l'Agglomération CAP Excellence, le 28 DEC. 2017



28 DEC. 2017

